



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 10 novembre 2017

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : François LEFORT
Michel BADAIRE
Philippe MAUBERT

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Mise en compatibilité du PLU d'Orléans dans le cadre de la déclaration de projet du projet Co'Met (45). *Sur ce dossier Michel Badaire n'a pas pris part à la délibération.*

II. Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLU de Nouâtre (37)

III. Recours gracieux

Liste des dossiers ayant fait l'objet d'un recours gracieux rejeté :

- Recours gracieux contre la décision de soumission à évaluation environnementale du PLU de Janville (28)
Sur ce dossier Michel Badaire n'a pas pris part à la délibération.

IV. Délégation

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de la MRAe prise le 25 juillet 2016, il est donné délégation à Philippe de Guibert, membre permanent de la MRAe, pour statuer sur le dossier d'élaboration du PLUi du Perche et Haut Vendômois (41).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE